

Québec, le 14 juin 2012

Monsieur Clive Kiley
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Shannon
50, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre de sa mission de veiller à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut désigner une personne pour effectuer une vérification afin de s'assurer de la bonne exécution des lois qui relèvent de sa responsabilité.

Le 29 juin 2011, le ministre s'est prévalu de ce pouvoir et a désigné madame Brigitte Carignan, du Service de la vérification du Ministère, pour réaliser un mandat de vérification concernant le processus suivi par la Municipalité de Shannon pour l'attribution des contrats et tout autre aspect lié à l'administration municipale. Compte tenu du départ de madame Brigitte Carignan, monsieur Richard Villeneuve, CPA, CA, a été désigné, le 3 mai 2012, pour finaliser le mandat.

Le rapport de vérification produit vise à présenter principalement les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations. Ce rapport a été soumis aux dirigeants administratifs de votre Municipalité et les commentaires qu'ils nous ont transmis le 23 mai dernier y ont été intégrés.

À notre avis, la Municipalité de Shannon a présenté des lacunes quant au respect des dispositions législatives prévues au Code Municipal du Québec (CMQ) et des dispositions réglementaires en découlant pour l'attribution des contrats, pendant la période de janvier 2009 à mai 2011.

...2

La vérification a permis de constater le non-respect des dispositions législatives dans les situations suivantes :

- La conformité au régime général concernant l'adjudication des contrats, dans sept situations;
- L'application inadéquate de l'exception du fournisseur unique prévue au CMQ, et ce, dans deux situations;
- La division de contrats en plusieurs contrats en semblable matière, et ce, à trois occasions.

D'autres manquements ont aussi été constatés lors de la vérification. Ces constats concernent des aspects techniques de la Loi ou encore ils font référence à des pratiques de gestion. Des recommandations particulières découlant de ces constats sont formulées dans le rapport.

Conséquemment à ce qui précède, je m'attends à ce que le conseil municipal de la Municipalité de Shannon se saisisse des éléments et des recommandations du rapport de vérification. Par ailleurs, au cours des trois prochaines années, le Ministère effectuera le suivi des recommandations adressées à la Municipalité.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Municipalité.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Web le rapport et les recommandations qu'il contient. Aux fins du présent dossier, vous trouverez ci-joint une copie du rapport produit par monsieur Richard Villeneuve, CPA, CA.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Sylvain Boucher